Pêches de l'Atlantique

entre les mains des capitalistes? Mais il garderait celles dont le secteur privé ne voudrait pas. Les contribuables continueraient à financer ces entreprises déficitaires, quoi qu'au bout du compte, elles joueraient probablement un rôle social important au sein de ces localités. Mais c'est pour les raisons que j'ai invoquées tout à l'heure que mon parti a de sérieuses réserves à émettre à propos de ce projet de loi. On propose un amendement qui n'a pas sa raison d'être. C'est un amendement conforme aux affinités qu'a le parti libéral avec la libre entreprise et celles aussi du parti conservateur bien que la libre entreprise ait échoué lamentablement financièrement parlant puisqu'il faut maintenant financer complètement les banques et le secteur de la pêche.

Nous ne voyons aucune raison de donner notre appui à une mesure qui laisse entrevoir la possibilité de remettre les pêches au secteur privé lorsque l'occasion s'en présentera. Aller écrire dans un projet de loi que le ministre pourra céder les actions d'une entreprise publique ou une partie de cette entreprise au secteur privé, c'est vraiment remettre en question le principe même de la propriété publique et le soutien qu'on doit apporter aux pêches dans la région de l'Atlantique.

Le projet de loi en soi n'est pas bien long. Au comité notre parti a tenté de soustraire, à l'article 3, la notion de société privée. Ce faisant, nous voulions simplement nous assurer qu'en cas de besoin, ce secteur d'activité continuerait d'être aidé financièrement. Notre parti espère bien que la situation économique des entreprises se raffermira à mesure que s'amélioreront les ventes, les techniques de vente de même que les techniques de pêche, et que ce secteur deviendra une source d'activités rentables pour l'ensemble des pêcheurs et des propriétaires d'entreprises.

Toujours au comité, nous avons également reçu des renseignements sur le refinancement lui-même, ce qui jette un éclairage différent sur l'ensemble du projet de loi. Nous nous doutions bien que ce secteur d'activité avait de graves soucis financiers et nous en avons eu confirmation lorsque le groupe d'études a reçu une lettre confirmant l'entente conclue entre la Banque de Nouvelle-Écosse et le groupe d'étude Kirby sur les pêches de l'Atlantique. Nous avons ainsi constaté que le 31 décembre 1982, l'ensemble des entreprises devaient à la Banque de Nouvelle-Écosse \$276.9 millions. Bien sûr, nombreuses étaient les raisons qui expliquaient l'ampleur de la dette, mais cette ampleur même démontrait assez clairement que les grandes entreprises de pêche et des banques étaient incapables non seulement de bien gérer ce secteur d'activités mais même d'évaluer les capacités des conditionneurs ou encore les quantités que ceux-ci pouvaient traiter. On constatait en outre que les gouvernements provinciaux ne pouvaient pas limiter le nombre de conditionneurs, ni la Banque de Nouvelle-Écosse évaluer adéquatement les prêts réclamés par les entreprises. Cependant, je répète que la Banque sera l'unique entreprise qui ne subira pas de pertes importantes.

• (1640)

Afin de récupérer une partie de ces \$276.9 millions, le gouvernement autorisera la banque à convertir \$143.8 millions en actions. De même, pour réduire la dette courante, le gouvernement versera à l'entreprise 25 millions. La banque touchera en fiducie, soit de la société de la Nouvelle-Écosse, \$70 millions d'actions privilégiés. Elle recevra également des compagnies de

Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse des actions privilégiés de classes A et B.

Ce qui se produira d'ici cinq ans, c'est que la Banque de Nouvelle-Écosse pourra réclamer ces actions. Le gouvernement du Canada payera un dividende de 5 p. 100 sur les actions, peu importe la viabilité du secteur des pêches. Par ailleurs, la banque recevra 14 millions de dollars par an pendant cinq ans pour récupérer les actions privilégiées. Autrement dit, elle récupérera ses 70 millions, elle recevra un dividende de 5 p. 100 pendant les cinq premières années et elle pourra se débarrasser des actions de la classe A. Elle recevra ainsi une bonne partie de l'argent qu'on lui doit. Par ailleurs, on laissera 107 millions dans l'entreprise comme prêts. Du fait que les sociétés seront financées par des crédits fédéraux et provinciaux et qu'elles seront appuyées par des ententes provinciales, cela revient pratiquement à garantir un prêt de 107 millions aux sociétés.

C'était peut-être nécessaire. Nous ne le nions pas. Nous savions que ce secteur traversait une crise et qu'il faudrait un remède de cheval pour le remettre sur pied. Il semblerait toute-fois que les pouvoirs publics renflouent toujours ceux qui sont le plus en difficulté, ceux qui ont le plus de dettes.

Nous avons de graves réserves à faire au sujet de la façon dont on s'est servi du Parlement et du comité permanent des pêches et des forêts dans le cas de ce projet de loi. Depuis des mois, nous demandons au comité des renseignements sur la restructuration. Nous avons demandé ce qui se passait dans les négociations entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, les banques et les grandes sociétés. On nous a toujours dit que ces renseignements étaient confidentiels. Nous nous rendons compte que ces négociations sont très délicates. Nous avons bien vu au comité que la province de la Nouvelle-Écosse n'était pas d'accord avec le gouvernement fédéral. Je suis certain qu'elle n'approuve pas le partage des stocks entre la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi la question des contingents devrait entrer dans les discussions sur ce projet de loi au lieu d'être débattue au cours des négociations normales entre les fonctionnaires des pêches fédéraux et provinciaux. C'est toutefois une question qui préoccupait vraiment la province de la Nouvelle-Écosse. C'est le stock de sébastes du golfe qui est en jeu. Dans les négociations actuelles entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, surtout le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, cette province ne veut pas donner l'impression de cautionner cette entente. Elle veut protester violemment pour que le public sache que cette région de l'Atlantique entend être libre et qu'elle ne veut pas que le gouvernement fédéral s'en mêle. Il est impossible que ce secteur soit viable en Nouvelle-Écosse si le gouvernement fédéral ne s'en mêle pas.

Il n'y a pas de capitaux privés disponibles, et encore une fois, les contribuables canadiens viennent en aide à de grandes entreprises qui ont fait faillite, en partie par leur propre faute et en partie à cause de la conjoncture économique découlant d'une récession mondiale. Néanmoins, on ne voit pas l'ombre de la coopération qui serait nécessaire pour maintenir une industrie de la pêche viable dans la région de l'Atlantique. Les superentreprises de pêche que l'on a maintenant créées en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve et au Québec disposeront de plus grandes compétences en matière d'administration et de